ACTION VIVRE ENSEMBLE

ANALYSES 2026 · N°04

Les enfants de la migration

L'angle mort du sans-abrisme

S'il est révoltant de savoir que des enfants vivent dans la rue avec leurs parents, cette réalité effrayante ne se présente pas de la même façon selon que l'on soit belge/européen.ne ou demandeur.euse d'asile, a fortiori en bout de droits. En Belgique, de nombreuses familles avec enfants sont migrantes. Le cas des MENA, les mineurs étrangers non accompagnés, est encore différent et préoccupant. Seul.es chez nous, ces jeunes risquent de tomber aux mains de tous les réseaux possibles et sont peu protégé.es et nombreux.euses à disparaître. Dans ce contexte, les mesures hostiles à la migration prises sous l'influence de la droite extrême rendent à la fois ces milliers de jeunes plus vulnérables encore.

Rue du Gouvernement Provisoire 32 - 1000 Bruxelles
T. 02 227 66 80 | contact@vivre-ensemble.be | www.vivre-ensemble.be

Avec le soutien de la FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Coup de chaud sur les droits humains : en pleine canicule 2026, la ministre de l'Asile et de la Migration, Anneleen Van Bossuyt (N-VA), annonce la fin, au 1er septembre, du dispositif *Brussels Deal* par lequel, depuis 2022, le gouvernement fédéral finance 1000 places d'accueil à Bruxelles pour les demandeurs et demandeuses d'asile pour qui aucune place n'a pu être trouvée dans les centres d'accueil gérés par Fedasil[1]. De quoi faire craindre un nouveau « parc Maximilien », en tout cas imaginer une nouvelle transformation de certains lieux publics, les parcs notamment, en camps de réfugiés. L'argumentaire est purement politique, nationaliste flamand (ce n'est pas au fédéral à financer les problèmes de Bruxelles) et populiste, basé sur un bon sens statistique de façade (le nombre d'hommes isolés en accueil d'urgence est passé de 3650 en juillet 2024 à 1014 en mai 2026[2]). Quant aux MENA (mineurs étrangers non accompagnés), le nombre d'entrées sur le territoire serait tellement en baisse que l'on peut sans souci réduire drastiquement les places disponibles.

D'ailleurs, 300 des 1000 places supprimées concerneront directement ces MENA via la fermeture pure et simple du centre Amran[3], lequel était géré par *Bel Refugees*[4]. La baisse (voir encadré) des demandes de protection internationale ne justifie pas que des mineurs soient jetés à la rue. Soleyman Laqdim, Défenseur des droits de l'enfant[5], le rappelait à la RTBF[6], insistant sur les risques que suppose cette décision irresponsable :

> *« Les mots ont leur sens : il s'agit de* ***mineurs, étrangers et non accompagnés. Trois caractéristiques qui se cumulent et qui les exposent à de multiples formes d'exploitation.*** *Beaucoup ne maîtrisent pas la langue, ignorent les codes du pays dans lequel ils arrivent et se retrouvent totalement isolés. On sait qu'il y a un risque d'exploitation dans la sphère du travail, au niveau de la mendicité, des réseaux criminels, du narcotrafic ou encore de l'exploitation sexuelle.* ***C'est un public particulièrement à risque. C'est un combat pour la dignité.*** *»*

Pour Sotieta Ngo, directrice du Ciré[7], les arguments de l'Arizona ne sont que des prétextes : *« Oui, il y a moins de demandeurs d'asile, même si on n'a pas encore totalement les chiffres de 2026. 2026 semble en baisse par rapport à 2025 et 2024, mais ça ne semble pas être une année*

---

[1] Voir Une décision de la ministre Van Bossuyt (N-VA) fait bondir les responsables bruxellois: "Cela mènera à un drame social" - La Libre
[2] Voir https://www.standaard.be/bundle/ds/en-francais/12136?item=6
[3] Voir https://www.rtbf.be/article/fermeture-du-centre-d-accueil-pour-mena-alors-que-les-disparitions-inquietantes-de-ces-mineurs-augmentent-11758347
[4] Plateforme citoyenne née en 2015, voir https://www.belrefugees.be/fr/
[5] Nouveau nom public du Délégué général aux Droits de l'Enfant.
[6] Voir https://www.rtbf.be/article/fermeture-du-centre-d-accueil-pour-mena-alors-que-les-disparitions-inquietantes-de-ces-mineurs-augmentent-11758347
[7] Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers, coupole représentant 32 associations actives dans le domaine. De manière absolument scandaleuse, le Ciré, dont l'expertise sur le sujet est reconnue, a été purement et simplement écarté, par la majorité fédérale, des auditions parlementaires au sujet du projet de loi sur les visites domiciliaires (voir https://www.cire.be/communique-de-presse/le-cire-censure-par-le-mr-et-les-engages/).

exceptionnelle non plus. Il y a une baisse, mais est-ce qu'il y a moins besoin de ces places-là ? Non, on a une crise de l'accueil depuis 2021. Ces places, elles sont occupées. Elles n'auraient jamais dû exister à Bruxelles parce que les personnes auraient dû être accueillies dans le réseau Fedasil tout simplement. Le nombre d'arrivées chaque année fluctue parce que c'est le résultat de situations parfois géopolitiques imprévisibles. Il faut penser à l'Ukraine par exemple. Personne ne l'avait prévu trois mois à l'avance. La difficulté du portefeuille ministériel, c'est d'anticiper ce qui n'était pas prévu », expliquait-elle récemment sur RTBF-La Première[8].

Au contraire, à chaque baisse de demandes d'asile, les récents gouvernements réduisent le nombre de places d'accueil de Fedasil, ce qui provoque inévitablement une pénurie et une crise lors de l'augmentation suivante de demandes – et un excellent prétexte pour parler de 'vagues migratoires' qui nous submergeraient.

Une baisse réelle des demandes mais…

Il est exact que les demandes de protection internationale (donc du statut de réfugié·e) sont en nette baisse par rapport au pic de la fin des années 2010, marqué surtout aux portes de l'UE par la crise syrienne.

La chute du régime d'Assad en Syrie (8 décembre 2024) fait que ce pays ne représente plus qu'une petite cinquantaine de personnes par mois en 2026, soit une baisse de 74% entre 2024 et 2025 où les Syrien·nes étaient majoritaires, à égalité avec les Afghan·es. De ce côté-là, par contre, même si l'Europe et la Belgique font mine de penser que le régime des talibans de retour à Kaboul (15 août 2021) est un régime fréquentable qui ne représente plus de danger pour les hommes et les femmes de ce pays, ses citoyens continuent de représenter le plus fort contingent de demandeurs et demandeuses d'asile en 2026 et sur toute la décennie (hausse de 11% en 24-25).

Malgré une explosion au plus fort du génocide perpétré par Israël à Gaza (2024-2025), les autorités belges ont malheureusement fortement découragé les demandes des Palestinien·nes, allant jusqu'à refuser leur aide à des Gazaouis ayant… obtenu leur visa ou des bourses d'études en Belgique.

En dix ans, les demandes ont également été multipliées par cinq depuis le Burundi et par quatre depuis la RD Congo. Afghanistan, Erythrée et Guinée occupent durant toute cette période et encore aujourd'hui le tiercé de tête des demandes de personnes se déclarant mineur·es non accompagné·es.

Sources : https://www.association-belgo-palestinienne.be/evacuations-de-gaza-lettre-ouverte-a-maxime-prevot/, https://www.rtbf.be/article/pourtant-detenteurs-d-une-bourse-d-etude-en-belgique-des-etudiants-gazaouis-restent-bloques-a-gaza-11779946.
Les chiffres de l'Office des étrangers pour juillet 2026 : https://dofi.ibz.be/sites/default/files/2026-08/STAT_VIB-DPI_FR_2026-07.pdf et pour la période 2016-2025 : https://dofi.ibz.be/sites/default/files/2026-03/STAT_IB-DPI_FR_2016-2025.pdf

Ces décisions s'inscrivent dans un contexte politique européen (notamment) devenu franchement hostile à la migration au fur et à mesure que des pays ou des institutions basculent vers la droite réactionnaire voire à l'extrême droite. Le 17 juin dernier, **le Parlement européen a été le**

[8] https://www.rtbf.be/article/la-vraie-raison-n-est-pas-le-cout-le-cire-conteste-la-suppression-de-places-d-accueil-a-bruxelles-justifiee-par-le-budget-11761579

théâtre d'une scène glaçante, quand les représentant·es de la droite et de l'extrême droite ont applaudi à tout rompre à un durcissement de la politique migratoire prévoyant notamment la création de '*hubs de retour*'[9] dans des pays hors-UE[10]. En Belgique, le gouvernement Arizona et sa ministre Van Bossuyt sont loin d'être en reste : son prédécesseur sous le gouvernement de la « Suédoise », Theo Francken (N-VA), a mis un point d'honneur à rédiger la ligne '*migratoire*' de la législature avant de prendre ses fonctions comme ministre de la Défense dans le gouvernement Arizona. Cette ligne est présentée triomphalement comme *« la politique migratoire la plus stricte jamais adoptée*[11]*. »* Elle est malheureusement plus que fortement inspirée par le programme du leader de l'extrême droite néerlandaise Geert Wilders[12]. Parmi les obsessions de Francken figurent incontestablement les visites domiciliaires, qui avaient déjà sinistrement défrayé la chronique lors de la législation 2014-2018.

Ce dispositif est une véritable obsession de Francken et est devenu le symbole inique de la politique migratoire des gouvernements N-VA/MR malgré le rejet de l'opposition, de la société civile et d'une partie du monde judiciaire : il consiste à autoriser les forces de l'ordre à perquisitionner chez des citoyens qui hébergeraient des migrant.es en situation illégale et à arrêter ces dernier.es. Lors des auditions en commission de l'Intérieur de la Chambre, la majorité a purement et simplement refusé d'auditionner le Ciré, qui n'hésite pas, dictionnaire en main[13], à parler de *« rafles »*. À l'heure d'écrire cette analyse (septembre 2026), le texte a été voté une première fois en commission de l'Intérieur le 8 juillet mais doit y revenir en deuxième lecture avant d'être avalisé par la Chambre.

Si on l'évoque ici, c'est en raison de son impact sur les jeunes et les familles. Si le parti de la majorité le plus gêné par le texte, Les Engagés, rappelle que les MENA sont explicitement exclus d'un dispositif réservé aux personnes majeurs *« représentant un danger pour la sécurité nationale et pas seulement en séjour irrégulier »*[14], le secteur insiste sur le caractère traumatique et démesuré de la mesure :

« Le projet de loi précise qu'une 'visite domiciliaire' ne peut pas être menée pour arrêter un mineur. Mais un enfant pourra être arrêté en même temps que son parent, ou assister à son arrestation. S'il est à l'école, il découvrira son absence en rentrant à la maison. Le traumatisme qui en découlera est tellement évident qu'il est même reconnu dans le projet de loi, qui prévoit

---

[9] En septembre 2026, le premier ministre Bart De Wever affirme que la Belgique recourra à ces hubs sans toutefois y envoyer de mineurs (*La Belgique enverra-t-elle des migrants déboutés dans des centres hors de l'Europe ?* dans *La Libre Belgique*, 17 septembre 2026).

[10] Voir https://www.touteleurope.eu/institutions/avec-le-reglement-sur-les-retours-le-parlement-europeen-valide-un-durcissement-majeur-de-la-politique-migratoire-de-l-union-europeenne/. En septembre 2026, 5 pays (Danemark, Allemagne, Autriche, Pays-Bas, Grèce) ont pris la tête d'une coalition souhaitant accélérer la mise en place de ces hubs pour migrants déboutés (voir https://www.rfi.fr/fr/europe/20260905-migrations-cinq-pays-europ%C3%A9ens-mise-en-place-hubs-de-retour-pour-migrants-d%C3%A9bout%C3%A9s).

[11] Voir https://dofi.ibz.be/fr/informations_sur_la_politique_d_asile_et_de_migration

[12] Voir https://www.infomigrants.net/fr/post/60855/expulsions-facilitees-reduction-des-durees-des-titres-de-sejour--les-paysbas-annoncent-une-serie-de-mesures-antimigrants

[13] Voir https://www.cire.be/ce-que-contient-vraiment-le-projet-de-loi-visites-domiciliaires/ et https://www.cire.be/ceci-nest-pas-une-fiction/

[14] Voir https://www.lesengages.be/actualite/visites-domiciliaires-4-questions-pour-comprendre/

que l'arrestation puisse se faire pendant les heures d'école afin de protéger l'enfant… Il s'agit là d'une conception très particulière de l'intérêt supérieur de l'enfant. » [15]

À cet égard, le Défenseur des droits de l'enfant recommande :

« L'interdiction des visites domiciliaires dès qu'un mineur est présent, n'autorisant de telles interventions que si l'Office des Étrangers démontre, par des critères rigoureux, l'épuisement total des alternatives moins intrusives et la garantie d'une exécution immédiate sans traumatisme ni séparation pour l'enfant.

L'interdiction de toute détention d'enfants à la suite d'une visite domiciliaire.

L'interdiction formelle de la séparation des familles.

La création un protocole d'intervention spécifique et obligatoire, incluant des agents formés et des travailleurs sociaux, pour minimiser l'impact psychologique. »[16]

Des jeunes qui passent sous les radars

La part des mineur·es et tout spécialement des MENA est importante parmi les personnes en errance :

- En 2026, selon le Service (fédéral) de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, on a dénombré 10 000 personnes dans la rue à Bruxelles ; on estime à 19 000 le nombre de personnes dans la rue en Wallonie et à 21 500 en Flandre[17] ;
- Selon la même source on a dénombré, sur ce total, 1 678 mineur·es en rue à Bruxelles ; on les estime à 5 031 en Wallonie et à 6 606 en Flandre ;
- La part des MENA dans ces deux ensembles n'est pas spécifiquement estimée (les statistiques ne le permettent pas et il s'agit d'un public mobile et volatil par essence). Si la majorité des mineur·es en errance sont accompagné·es d'un ou deux de leurs parents, en région de Bruxelles-Capitale, *Bruss'Help* a toutefois établi que 25,7% d'entre eux/elles sont des MENA ;
- Il n'existe pas de données pour les autres régions du pays. On pourrait considérer par extrapolation que la proportion y est identique, mais il existe des raisons pour lesquelles des MENA pourraient être plus présent·es à certains endroits (par exemple autour des grands axes routiers ou ferroviaires à destination du Royaume-Uni) ;
- Entre 2017 et 2024, 43 000 MENA ont été signalés en Belgique : 86% sont des garçons, 14% des filles[18].

[15] Voir https://www.cire.be/ce-que-contient-vraiment-le-projet-de-loi-visites-domiciliaires/
[16] Voir https://www.defenseurdesenfants.be/sites/default/files/inline-files/29062026-avis-complementaire-projet-de-loi-visites-domiciliaires.pdf
[17] Voir https://luttepauvrete.be/sans-abrisme-et-absence-de-chez-soi/denombrements-et-chiffres/
[18] Voir https://www.rtbf.be/article/plus-de-43-000-mineurs-non-accompagnes-signales-en-dix-ans-11689061

On connaît la règle – et elle semble insensée quand on en prend connaissance : tout·e MENA doit être hébergé.e en centre d'accueil jusqu'au jour de ses 18 ans[19]. Ce jour-là, en guise de cadeau d'anniversaire, il ou elle est contraint.e de quitter le centre, soit avec un statut de réfugié (une reconnaissance de protection), soit avec une obligation de quitter le territoire. Dans ce dernier cas, sans mise en pratique… De sorte que, la plupart du temps, le ou la jeune disparaît des radars, soit vers l'étranger (le Royaume-Uni est souvent la destination finale visée), soit vers la clandestinité sous toutes les formes évoquées ci-dessus. Pour résumer, à 18 ans, âge auquel on sort à peine de l'adolescence, le ou la jeune arrivé.e en Belgique risque de perdre tous ses droits et toute chance de passer sereinement le cap de l'âge adulte :

- 18 ans, c'est également la fin de l'obligation scolaire : une personne majeure peut continuer l'école mais en trouver une est compliqué et le ou la jeune adulte doit subvenir seul·e à ses besoins. Travailler et aller à l'école, c'est difficilement compatible, dans le secondaire en tout cas ;
- À 18 ans, on l'a dit, l'accueil des MENA en structure d'accueil s'achève plus ou moins brutalement selon le moment ou le lieu d'accueil ;
- Tant qu'il ou elle est mineur.e, le.la jeune peut prétendre à un statut de protection mais, à 18 ans, les ex-MENA peuvent recevoir un ordre de quitter le territoire ;
- La tutelle sur le ou la jeune est supprimé à 18 ans[20].

C'est le Service des tutelles du SPF Justice qui gère la protection des MENA et enregistre leur disparition : 774 en 2024, 703 en 2025 (le tiers des jeunes seulement sont retrouvé·es)[21]. Une centaine de ces disparitions sont considérées « *inquiétantes* » (pas les autres ?) du fait qu'elles concernent *« notamment des enfants de moins de 13 ans, des jeunes nécessitant des soins médicaux, ou qui présentent un handicap, ou pour lesquels il existe des indices sérieux laissant penser qu'ils courent un danger. »* À l'échelle européenne, on parle de … 51 000 disparitions en deux ans[22].

Pauline Mallet, juriste à l'asbl Le Monde des Possibles, témoigne :

> *(…) Une grande partie des enfants MENA disparaissent dans la nature. Pour ces enfants,* ***il y a une obligation de scolarité jusqu'à 18 ans, ce qui en quelque sorte les protège de la rue, de l'errance, d'éventuelles violences intrafamiliales, etc.*** *Ça leur permet également d'apprendre la langue beaucoup plus vite que leurs parents. Du coup, ils deviennent les interprètes de leurs parents et ça leur met une pression supplémentaire.* ***La question des MENA qui deviennent adultes, qui ont été déboutés de l'asile et qui sont livrés à eux-mêmes, c'est terrible. (…) Ce sont des drames absolus car du jour au lendemain, on leur dit "Tout est fini, tu es sans papier et tu te débrouilles".*** *Pour l'hébergement des jeunes sans papiers, une des seules solutions reste le*

[19] Avérés ou supposés par des tests osseux scientifiquement contestés.
[20] Voir https://www.mineursenexil.be/fr/dossiers-thematiques/mena/a-18-ans/
[21] Voir https://www.rtbf.be/article/fermeture-du-centre-d-accueil-pour-mena-alors-que-les-disparitions-inquietantes-de-ces-mineurs-augmentent-11758347
[22] Voir https://emnbelgium.be/fr/nouvelles/des-centaines-de-mineurs-etrangers-non-accompagnes-disparaissent-chaque-annee-en-belgique

réseau citoyen. Mais là encore, c'est compliqué parce qu'il y a des familles qui hébergent depuis des années et c'est très dur, éprouvant. Ce n'est pas tenable. Sans parler du fait que ces familles sont de plus en plus criminalisées avec le projet de loi des visites domiciliaires [23].

Conclusions

Entre les règles d'une violence terrible pour des jeunes à peine majeur·es qui ont déjà traversé des expériences effroyables et les risques de n'avoir d'autre recours que la clandestinité, ce ne sont pas les obstacles qui manquent pour ces jeunes en errance, stigmatisé.es dès lorsqu'ils sont étranger.ères. Le Défenseur des droits de l'enfant estime d'ailleurs que la première mesure symbolique à prendre est d'*« abandonner le 'E' de MENA afin de* ***recentrer nos politiques sur ce qu'ils sont avant tout : des enfants en situation d'exil ayant besoin de protection****. Cette appellation insiste sur leur statut administratif – celui d'étranger – et occulte en partie la complexité de leur situation d'exil et leur vulnérabilité en tant qu'enfant.* ***En insistant sur leur caractère étranger plutôt que sur leur statut d'enfants et de jeunes vulnérables, nous renforçons une approche institutionnelle qui les cantonne au secteur de l'asile et de la migration plutôt qu'à celui de l'aide spécialisée****»*[24].

La question des jeunes en errance ne se résume pas à celle des étrangers, accompagnés ou non. Tous et toutes doivent être traité·es de la même façon, dans la dignité, ce qui est déjà extrêmement difficile à obtenir pour de jeunes Belges.

Résumons ici les principales recommandations formulées à la fois par le Défenseur des Droits de l'Enfant[25], le Ciré[26] et la plateforme Mineurs en exil[27]:

- La fin des tests osseux (radiographie des dents, des poignets et de la clavicule), scientifiquement faillibles et contestés de toutes parts dans le monde tant médical que judiciaire et – pour une part - politique, pour définir l'âge d'un·e jeune, et son remplacement par une procédure pluridisciplinaire ;
- Le renforcement de l'accueil de Fedasil en nombre de places comme en qualité (alimentation, hébergement, accompagnement) ;
- Le renforcement de la protection des jeunes contre toutes les formes de violences ;
- L'accompagnement social des jeunes quittant les centres d'accueil vers les CPAS, dont ils n'ont pas droit à l'aide actuellement, et le refinancement correct de ceux-ci ;
- Le renforcement, l'extension, la revalorisation et l'accélération du système des tutelles.

[23] Entretien du 12 mai 2026.
[24] Voir https://www.defenseurdesenfants.be/sites/default/files/inline-files/20250227-avis-du-delegue-general-aux-droits-de-l-enfant-relatif-a-la-situation-des-mineurs-etrangers-non-accompagnes_1.pdf
[25] Voir https://www.defenseurdesenfants.be/sites/default/files/inline-files/20250227-avis-du-delegue-general-aux-droits-de-l-enfant-relatif-a-la-situation-des-mineurs-etrangers-non-accompagnes_1.pdf
[26] Voir https://positions.cire.be/par-thematique/mineur-etranger-non-accompagne-mena/
[27] Voir https://www.mineursenexil.be/fr/dossiers-thematiques/mena/aide-sociale/

On ne peut que déplorer que les mesures prises par le gouvernement Arizona aillent strictement à l'encontre de tout ceci et, partant, de tous les engagements pris par la Belgique dans le cadre de la Convention internationale des droits de l'enfant[28].

Les mesures prises dans ce domaine rejoignent la liste noire des nombreuses atteintes aux droits humains et à la dignité des récents ou actuel gouvernements dominés par la droite conservatrice. Que l'on parle de la limitation du chômage, de la traque aux malades de longue durée, du refus d'accueillir des civil.es palestinien.nes, **c'est toujours ce qui relève de la solidarité qui est agressé. C'est une tendance de fond qui va de pair, partout en Europe et en Amérique, avec l'avènement d'une droite réactionnaire et de l'extrême droite qui remet en question un siècle de conquêtes sociales.**

Il est probable que le pire reste à venir. Au niveau européen, des pays voisins s'activent en vue de créer des dispositifs qui semblaient abjects au plus grand nombre il y a quelques années encore (les hubs de retour, envisagés par Londres au Rwanda avant d'être abandonnés). Tout est fait pour dissuader les candidats à l'exil mais, malheureusement, comme l'a montré la crise de Ceuta, les conditions de vie dans la plupart des pays du Sud sont telles que les risques liés à l'exil restent a priori plus 'supportables' que ces conditions de vie. **En réduisant les places d'accueil disponibles, les autorités pensent qu'elles vont réduire le nombre de demandeur.euses. Ce faisant, elles font surtout preuve de non-anticipation : gouverner, c'est prévoir qu'une situation peut évoluer et non attendre que les choses se présentent pour y répondre et, encore moins, se convaincre que réduire les moyens alloués à une urgence potentielle va l'empêcher de se produire.** Un peu comme si l'on supprimait les pompiers faute d'incendie. Nos Fagnes sont bien placées pour connaître les limites de ce raisonnement.

Jean-François Lauwens
Coordinateur du Service politique

[28] Voir https://www.defenseurdesdroits.fr/la-convention-internationale-des-droits-de-lenfant-cide-170

Analyse disponible sur
www.vivre-ensemble.be

Exemplaire sur demande :
T. 02 227 66 80
info@vivre-ensemble.be

ACTION
VIVRE ENSEMBLE

Rue du Gouvernement Provisoire 32 - 1000 Bruxelles
T. 02 227 66 80 | contact@vivre-ensemble.be

www.vivre-ensemble.be

Avec le soutien de la FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES